

AVIS n° 21/2021 DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DU PACTE POUR LA DÉMOCRATIE À STRASBOURG

Impossibilité d'accès à l'intégralité des données relatives aux autorisations de terrasse délivrées en 2019 et 2020

Le Comité d'éthique a été saisi le 1^{er} octobre 2010 par Mme X. Elle se plaint de ne pouvoir accéder aux détails des autorisations de terrasse délivrées par la Ville de Strasbourg en 2019 et 2020. Les services de la Ville répondent que les autorisations délivrées en 2019 et 2020 restent disponibles en ligne. Celles délivrées à l'issue du premier confinement lié à la pandémie de covid-19 ont été accordées en vertu d'un arrêté municipal du 30 juin 2020 sous la forme d'autorisations simplifiées, non formalisées, afin de répondre rapidement aux besoins des restaurateurs, dans l'intérêt de la santé publique.

Un important travail de dématérialisation des documents en vue de leur mise en ligne est en cours et l'amélioration du service rendu aux usagers constitue un objectif prioritaire. L'équipe municipale a veillé à affecter à cette tâche un nombre conséquent d'agents municipaux. À ce jour, tous les jugements du Tribunal administratif portant sur l'accès aux documents ont été exécutés et tous les efforts sont entrepris pour rendre inutile la saisine du juge par les citoyens désireux d'accéder aux documents que la loi les autorise à obtenir. Il s'agit, aux yeux des élus, d'un objectif privilégié qui ne sera pas perdu de vue.

Le Comité d'éthique dans son ensemble a tenu à saluer l'importance du travail déjà accompli pour la mise en ligne des données et des actes administratifs, qui fait de Strasbourg une ville pionnière en la matière. Il encourage la Ville à poursuivre cet effort afin d'aboutir à une mise en ligne intégrale des actes pris par la Ville. Tenant compte de la particularité et du caractère sensible de la question des terrasses en période de covid, il prend acte de ce que les intéressés peuvent obtenir toutes précisions auprès des services de la Ville et reconnaît que la vigilance particulière de l'auteur de la saisine sur cette question permet de progresser et de ne pas relâcher l'effort entrepris.

M. Mobasher a souhaité joindre à l'avis l'opinion individuelle dont la teneur suit :

« La requérante a saisi le comité d'éthique en octobre 2020 car les plans des terrasses en 2019 ne figuraient plus sur l'Open Data et ce n'est qu'en mars 2021 que les services de la ville ont décidée de corriger les erreurs.

Concernant le problèmes d'accès aux documents administratifs demeurent alors que le comité d'éthique a rappelé le respect de l'accès aux documents administratifs dans son avis n°4, 7, 9 et 10 de 2019.

Manifestement le Comité Éthique n'a pas les moyens d'assurer aux citoyens le suivi de ses avis, encore deux ans plus tard, et la crise sanitaire ne peut être un justificatif, d'autant que Strasbourg veut s'afficher comme « ville pionnière en la matière » pour la mise en ligne des données et des actes administratifs.

La transparence est inscrite dans le Pacte (art 1) et constitue un élément fondamental du dialogue entre la Ville de Strasbourg et ses citoyens (l'information « doit être loyale, complète, régulière et compréhensible ») et est une exigence sociétale dont trop longtemps nous nous étions habitués à la négliger comme obligation et à la mettre quotidiennement en pratique. »

Le présent avis sera rendu public.

Délibéré par le Comité d'éthique dans sa séance du 17 février 2020 dans la composition suivante : Patrick Wachsmann, président en sa qualité de déontologue de la Ville de Strasbourg ; Carole Zielinski, adjointe à la Maire de Strasbourg, représentant celle-ci ; Dounia Goudadi, représentant la directrice générale des services de la Ville de Strasbourg ; Martine Fischert et Pacha Mobasher, représentants des citoyens.